

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0297**

commune (s) :

objet : Mission d'assistance administrative, juridique, financière à la personne publique concernant le suivi du contrat de partenariat pour le financement, la conception, la réalisation des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Marché à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frier, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 18 juin 2015**Décision n° CP-2015-0297**

objet : **Mission d'assistance administrative, juridique, financière à la personne publique concernant le suivi du contrat de partenariat pour le financement, la conception, la réalisation des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Marché à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne un marché de prestations intellectuelles ayant pour objet la mission d'assistance administrative, juridique, financière à la personne publique concernant le suivi du contrat de partenariat pour le financement, la conception, la réalisation des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL).

Par délibération du Conseil n° 2014-0344 du 3 novembre 2014, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé, d'une part, le choix du groupement composé des entreprises Fayat, Sanef et Mirona comme attributaire du contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du BPNL, et d'autre part, le contrat de partenariat et ses annexes, établi pour une durée de 20 ans, à partir de sa date de prise d'exploitation fixée au 2 janvier 2015.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif la mission d'assistance administrative, juridique, financière à la personne publique pour le suivi du contrat de partenariat pour le financement, la conception, la réalisation des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du BPNL.

Le marché fait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Ce marché comporte un engagement de commandes minimum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC et un maximum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 5 juin 2015, a classé les offres et choisi celle du groupement Ernst & Young et Associates/Wragge Lawrence Graham & Co.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de prestations intellectuelles ayant pour objet la mission d'assistance administrative, juridique, financière à la personne publique concernant le suivi du contrat de partenariat pour le financement, la conception, la réalisation des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) et tous les actes y afférents, avec le groupement Ernst & Young et Associés/Wragge Lawrence Graham & Co pour un montant minimum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC et un montant maximum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.

2° - Les dépenses, au titre de ce marché, seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 - sections de fonctionnement et d'investissement - Autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels - opération n° 0P12O4406.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.